



“ Mutuellement gagnants ! ”

P. 2

ÉDITO

► Par Stéphane Désert,
Directeur Général

P. 4-5

LA VIE D'AUJOURD'HUI, L'ASSURANCE D'AUJOURD'HUI

► Auto - Habitation - Accidents de la Vie

P. 3

LES AVANTAGES SOCIÉTAIRE

► Le regroupement des contrats
et le Carré d'As

P. 6-7

LE RÈGLEMENT DE GRÉ À GRÉ ET L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

► Tenez-vous informé !

ÉDITO

Stéphane Désert, Directeur Général
de la Mutuelle de Poitiers Assurances

« Offrir à nos assurés un service de qualité et une attention bienveillante »



Je vous souhaite
à tous une
Bonne et Heureuse
Année 2017

L'année 2016 s'achève avec des résultats qui nous permettent de consolider notre solidité et de préserver l'attractivité de nos tarifs pour 2017 malgré plusieurs événements climatiques (grêle, inondations, tempête) et un accroissement des victimes de la route. Toujours vécus par ceux qui les subissent comme un moment difficile parfois lourd de conséquences matérielles, corporelles et morales, nous voulons chaque fois répondre aux attentes et à la confiance que vous nous accordez. C'est notre raison d'être et nous œuvrons chaque jour à offrir à nos assurés un service de qualité et une attention bienveillante.

Soutenir les valeurs mutualistes, privilégier la qualité des relations humaines, tout en vous offrant des services en ligne et la réactivité du digital, tel est le challenge que je porte avec l'ensemble des acteurs de la Mutuelle de Poitiers au service des sociétaires.

La révolution du digital en cours permettra une plus grande proximité avec votre Agent qui vous accompagnera partout et à tout moment. C'est la

« proximité instantanée » que nous proposons par le développement des services en ligne disponibles dans votre « Espace perso » sur notre site internet, et très prochainement sur votre mobile. Ces nouveaux outils seront mis en place à la Mutuelle de Poitiers en positionnant toujours l'Agent au cœur de la relation de l'assuré avec son assureur.

La «proximité instantanée», c'est votre Agent avec vous, partout et à tout moment.

« Votre assureur vous connaît et ça change tout ! », cette affirmation traduit notre volonté de personnaliser les relations avec vous pour vous conseiller au mieux dans l'étude globale de vos besoins. En regroupant

vos assurances à la Mutuelle de Poitiers, vous faites des économies et vous bénéficiez d'avantages en reconnaissance de votre confiance et de votre fidélité. Vous contribuez à faire grandir la mutualité et le partage des risques pour que tous ensemble, les sociétaires se sentent « mutuellement gagnants ».

ENGAGEMENT

LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES MISE SUR LES RELATIONS HUMAINES !

En choisissant de s'associer au financement des Chaires « Management du travail vivant » de l'IRCOM d'Angers et « Sport Santé et Bien-être » de la faculté du sport de Poitiers, la Mutuelle de Poitiers est fière de se positionner comme un mécène de la recherche universitaire dans le domaine du bien-être au travail

et de la bienveillance dans les relations humaines. Ces valeurs mutualistes qui constituent le socle de l'identité de la Mutuelle de Poitiers sont portées en interne comme en externe, avec un objectif principal : la satisfaction de nos sociétaires.



REGROUPEZ VOS CONTRATS À LA MUTUELLE DE POITIERS

Vous avez tout à y gagner !



Plus vous avez de contrats,
plus vous êtes gagnant !

3 contrats = - 8%*
reconduits chaque année

* Selon conditions ci-dessous

Plus je regroupe mes contrats
et plus je suis fidèle,
plus j'ai d'avantages **Carré d'As !**



Le Carré d'As c'est simple. Selon le nombre et le type de contrats que vous nous confiez, selon votre ancienneté Sociétaire Mutuelle de Poitiers, vous pouvez être Carré d'As Or, Argent ou Bronze.

Vous bénéficiez d'un chèque Carré d'As utilisable en cas de sinistre pour le remboursement total ou partiel de votre franchise :

- 200 € si vous êtes Carré d'As Or,
- 100 € si vous êtes Carré d'As Argent,
- 50 € si vous êtes Carré d'As Bronze.

Vous pouvez en plus, bénéficier de l'offre à 1€ sur les assurances Protection juridique, Neige ou Chasse.

Retrouvez votre situation Carré d'As et les modalités précises sur le courrier d'accompagnement de cette « Lettre aux Sociétaires » et dans votre « Espace perso » sur www.mutuelledepoitiers.fr

C'est parce qu'il contribue à la mutualisation des risques et au bon fonctionnement des équilibres dans l'intérêt de tous les sociétaires, qu'un assuré qui nous confie l'assurance de son habitation, de sa voiture, son assurance complémentaire santé et la protection de sa famille contre les accidents de la vie, bénéficie d'avantages et de réductions spécifiques.

À partir de deux contrats, Auto + Habitation ou Auto + Santé, c'est 5% de réduction sur le tarif Auto reconduits chaque année. Avec une Garantie des Accidents de la Vie en plus, la réduction est de 8%.

Le Multi-équipement c'est l'une des illustrations du concept « Mutuellement gagnants ».

L'esprit mutualiste, ça se partage !

Pensez à l'offre de parrainage !

Parlez de votre Agent Mutuelle de Poitiers à vos proches, vos amis, vos voisins ou vos collègues. Si l'un d'eux nous rejoint sur votre recommandation, vous recevrez un chèque de 30€*. Vous pouvez parrainer jusqu'à 5 filleuls et recevoir ainsi 150€*.

... et faites profiter vos amis et vos proches de nos Offres de Bienvenue.

20€ de réduction sur le premier contrat Mutuelle de Poitiers et 1 mois gratuit sur la cotisation de 1^{re} année de l'assurance Habitation souscrite avec l'assurance Auto.

* Selon conditions en agence et sur www.mutuelledepoitiers.fr



LA VIE D'AUJOURD'HUI, L'ASSURANCE D'AUJOURD'HUI

La spirale du changement technologique et le développement des concepts collaboratifs induisent une évolution rapide des attentes des assurés. Dans les domaines de l'Auto, de l'Habitation et des Accidents de la Vie, les nouveaux comportements, les nouvelles façons de vivre ou les nouveaux dangers nous obligent à adapter en permanence nos garanties et nos services pour que l'assurance d'aujourd'hui réponde aux besoins de la vie d'aujourd'hui...

l'Auto

Les nouveaux comportements et les nouvelles technologies

• Le covoiturage

42%* des Français ont déjà covoituré. Initiée dans un but d'économie et de partage des frais, cette nouvelle façon de voyager s'est inscrite dans un nouveau modèle social collaboratif porté par le développement des plateformes d'échange en ligne, très en vogue aujourd'hui.

• L'autopartage et la location entre particuliers

On prévoit à l'horizon 2050 que 30%** des voitures seront partagées. Là encore, c'est un nouveau mode de comportement qui vise à réduire la charge que représente la possession d'une voiture utilisée ponctuellement par son propriétaire.

• Le véhicule autonome de demain

On annonce pour 2020 les premières commercialisations***. Du véhicule connecté collecteur d'informations sur le comportement du conducteur à la conduite assistée, jusqu'au véhicule autonome de demain, les choses évoluent très vite et obligent les assureurs à s'adapter.

* Étude 60 millions de consommateurs et Mediaprism
** ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
*** Source constructeurs



Notre réponse

« Votre contrat d'assurance Auto Mutuelle de Poitiers intègre, sans formalité ni déclaration particulière, la pratique du **covoiturage**. Il garantit les personnes transportées.

• Dans le cadre de l'**autopartage**, la situation est tout autre. Même si votre contrat prévoit le prêt de volant à un conducteur occasionnel à titre gratuit, il ne prévoit pas la location de votre véhicule à titre onéreux. Avant de pratiquer l'autopartage, consultez votre Agent.

• La Mutuelle de Poitiers soutient les **nouveaux systèmes d'aide à la conduite** (AEB, LKA, ACC), qui contribuent à réduire les risques d'accident. Les véhicules équipés de ces systèmes bénéficient d'une réduction de la cotisation d'assurance jusqu'à 10%. »



l'Habitation

Les nouvelles façons de vivre

• La colocation

Elle est aujourd'hui une solution choisie par de plus en plus d'étudiants, de jeunes actifs et même de personnes seules à la recherche du partage de la charge d'un loyer ou d'un mode de vie plus convivial.

• La domotique

On parle aujourd'hui de domotique 2.0 ou de maison « intelligente » qui s'autogère selon la température, la luminosité, une présence ou non dans la maison, les prévisions météo pour l'arrosage...

• L'échange de logements

Il repose sur la réciprocité de service née de l'idée de voyager à moindre coût. Il connaît un succès grandissant.



Notre réponse

« Dans le contexte de la **colocation**, la responsabilité vis-à-vis du propriétaire en cas de sinistre est une responsabilité solidaire de tous les colocataires désignés dans le bail. Le plus simple et le plus sécurisant c'est que l'un des colocataires souscrive un contrat d'assurance pour le compte des autres. À la Mutuelle de Poitiers, le contrat garantira aussi les biens personnels de tous les colocataires ainsi que leur responsabilité civile personnelle.

• Les **équipements électroniques** de votre habitation sont pris en compte dans votre contrat. Vous pouvez bénéficier de conditions préférentielles, par exemple la suppression de votre franchise vol, quand votre logement est équipé d'une télésurveillance agréée.

• Si vous procédez à l'**échange de logement** pour un séjour, parlez-en avec votre Agent pour bien vérifier que les conditions de l'échange vous permettent de bénéficier de la garantie des risques locatifs incluse dans votre contrat. Il vous conseillera aussi sur les justificatifs à exiger de l'occupant temporaire de votre habitation. »

les Accidents de la Vie

Les nouveaux dangers

• Le vélo à assistance électrique

Ils sont de plus en plus nombreux dans la circulation urbaine où les pistes cyclables ne sont pas toujours très sécurisées.

• Les smartphones

Les téléphones portables sollicitent notre attention et nous exposent à une perte importante de vigilance en tous lieux et en toutes circonstances.

• Les appareils d'exercices sportifs

et notamment les tapis de course constituent tout particulièrement un danger pour les jeunes enfants.

• Les risques d'attentat

font partie des nouveaux dangers à prendre en compte dans le cadre des moyens de protection et d'indemnisation des victimes.

Notre réponse



« L'usage d'un **vélo à assistance électrique** n'est pas soumis à l'obligation d'assurance des véhicules à moteur. C'est la responsabilité civile incluse dans l'assurance Habitation de la Mutuelle de Poitiers qui interviendra pour les dommages causés aux autres. Pour les dommages corporels que vous pourriez subir, pensez à la Garantie des Accidents de la Vie.

Le contrat Garantie des Accidents de la Vie de la Mutuelle de Poitiers permet de protéger tous les membres de la famille jusqu'à 1 million d'euros par personne pour une cotisation forfaitaire à partir de 12,30 € par mois, quel que soit le nombre d'enfants. Les nouveaux dangers évoqués ci-dessus entrent dans le cadre des événements garantis. Pour vous et ceux qui vous sont chers, parlez-en à votre Agent. »

LE RÈGLEMENT DE GRÉ À GRÉ

Une solution pratique/mutuellement gagnante !

On se fait confiance !

J'AI UN PETIT
SINISTRE DANS
MA MAISON.



CONNAISSEZ-
VOUS LE
GRÉ À GRÉ ?

De quoi s'agit-il ? C'est une procédure de règlement simplifiée et rapide de vos dommages à la suite d'un sinistre dégât des eaux, incendie, tempête... peu important.

Comment faire ? Vous faites une déclaration à votre Agent Mutuelle de Poitiers, vous décrivez les dommages que vous avez subis. Il évalue avec vous, sans attendre, le coût des matériaux et fournitures nécessaires à la remise en état et vous propose d'effectuer vous-même les travaux, si vous en êtes d'accord. L'indemnisation pourra se faire instantanément en vous dédommageant, bien sûr, du temps qui vous est nécessaire pour effectuer les réparations.

Les avantages du règlement de gré à gré :

Simple, rapide et gagnant !

- Pas de devis à présenter
- L'évaluation est rapide et se fait d'un commun accord entre l'assuré et l'agent
- Pas d'abattement pour vétusté
- Règlement immédiat sans présentation de facture, dans la plupart des cas, jusqu'à 1 000 €
- Remise en état rapide par l'assuré



« Il y a un mois, j'ai subi un dégât des eaux causé par la fuite d'une canalisation de la salle de bain juste au-dessus de la cuisine. Les dommages sans grande gravité nécessitent une reprise complète de la peinture

du plafond de la cuisine. Mon Agent qui sait que je suis bricoleur, m'a suggéré de réaliser les travaux moi-même et que nous en estimions ensemble le montant. Le décompte des fournitures à acheter et l'évaluation du temps à passer se sont faits entre nous rapidement et il a effectué aussitôt le règlement par virement sur mon compte bancaire, sans autres formalités ni facture à fournir.

C'est vraiment simple et rapide !

L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

Elle peut représenter plus de 30 % du coût d'un prêt immobilier !

Il y a des économies à faire !

Obtenir un taux de crédit le plus bas possible est une préoccupation bien légitime mais elle ne doit pas occulter le coût de l'assurance qui peut représenter aujourd'hui, dans une conjoncture de taux bas, une part importante du coût total d'un prêt. De quoi justifier quelques démarches pour comparer.

Proposée systématiquement avec l'offre de prêt, l'assurance emprunteur est très souvent souscrite par l'intermédiaire de l'établissement prêteur alors que le libre choix de l'assureur est possible.

En partenariat avec Vie Plus-Suravenir, la Mutuelle de Poitiers propose le contrat « Sérévi Emprunteur Digital »*. Pour un projet de prêt ou un prêt en cours, consultez votre Agent, il vous conseillera, l'assurance c'est son métier ! Il peut vous faire faire des économies.

POUR L'ASSURANCE HABITATION

LA MUTUELLE DE POITIERS ACCOMPAGNE VOS PROJETS

- Vous faites construire
> **bénéficiez d'une assurance gratuite**** pendant la durée des travaux (12 mois maximum).
- Vous achetez une nouvelle maison ou un appartement
> **bénéficiez de 50 % de réduction**** sur la cotisation de 1^{ère} année de votre assurance habitation (offre valable pendant 14 mois après l'acquisition).

ET POUR L'OBTENTION
D'UN PRÊT ?

INTERROGEZ AUSSI VOTRE AGENT
IL VOUS METTRA EN CONTACT
AVEC NOS PARTENAIRES CRÉDIT.



VOUS FAITES
DES ÉCONOMIES !

* Sérévi Emprunteur Digital est un contrat d'assurance de groupe n°2113 souscrit auprès de l'assureur Suravenir, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9
** Selon dispositions contractuelles



À la Mutuelle de Poitiers c'est votre Agent qui règle les sinistres !

- Pas de plateau téléphonique
- Un Agent proche de vous

À la Mutuelle de Poitiers, l'assuré n'est pas un dossier géré par un plateau téléphonique. Votre Agent vous connaît et ça change tout.

C'est lui qui suit votre dossier et qui se déplace chez vous. Il est là le jour du sinistre pour vous aider et vous éviter les formalités inutiles. Vous pouvez compter sur lui.

Santé

Bientôt un nouveau pack « Option Plus »







La nouvelle « Option Plus » vous propose, en complément de la formule de garanties choisie, des « bonus » sur la prise en charge de vos dépenses de santé notamment :

- **Bonus Bien-être :** renfort médecine naturelle*, frais cures thermales, bilan nutritionnel.
- **Bonus Appareillage :** audioprothèses, prothèses mammaires, fauteuils handicapés, coussin anti-escarre*...

* Nouveau en 2017



VOTRE ESPACE PERSO SUR www.mutuelledepoitiers.fr
C'est la « proximité instantanée » avec votre Agent 24h/24, 7j/7.

-  **Consulter** vos contrats et vos avis d'échéance
-  **Éditer** une attestation
-  **Suivre** vos remboursements santé
-  **Mettre à jour** vos informations personnelles
-  **Régler** vos cotisations
-  **Contactez** votre Agent



Et adhérez aussi au service e-courrier et à l'alerte météo depuis votre Espace perso.

C'EST SIMPLE ET RAPIDE !

AUTO, HABITATION, SANTÉ, ACCIDENTS DE LA VIE

ÉCONOMISEZ EN REGROUPANT VOS CONTRATS !



Lorsque vous regroupez vos contrats d'assurance à la Mutuelle de Poitiers, **vous bénéficiez de réductions durables et vous profitez de nombreux avantages.**

Renseignez-vous auprès de votre Agent !



mutuelledepoitiers.fr